

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 OCTOBRE 1985

DELIBERATION N° 10

Programme d'acquisition dans le département de la Manche

Le programme d'acquisition dans le département de la Manche est arrêté selon la liste détaillée ci-après. Cette liste reprend cumulativement l'ensemble des décisions précédentes du Conseil d'Administration et se substitue à elles.

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières correspondantes.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de surface de plus ou moins 10%. Le Président du Conseil d'Administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.

Les prix indiqués n'ont qu'une valeur indicative et le Directeur est autorisé à signer dans la limite des prix qui sont fixés par le Service des Domaines.

<u>COMMUNES</u>	<u>SURFACE DE LA ZONE GLOBALE D'INTERVEN- TION DU C.E.L.R.L.</u>	<u>COUT</u>
<u>ZONE HISTORIQUE</u>		
<u>UTAH-BEACH</u>		
Sainte-Marie du Mont	-	-
St. Martin de Varreville	-	-
St. Germain de Varreville	-	-
Audouville La Hubert	-	-
	<hr/> 204 ha	<hr/> Dans la limite de l'estimation domaniale
<u>ZONE HUMIDE</u>		
<u>FRONTS DE GATTEMARE</u>		
Gatteville	-	-
Gouberville	-	-
Neville	-	-
	<hr/> 214 ha	<hr/> Dans la limite de l'estimation domaniale
<u>MARAIS DE RETHOVILLE</u>		
Réthoville	90 ha	Dans la limite de l'estimation domaniale
<u>POINTE DE LA LOGE</u>		
Cosqueville	135 ha	Dans la limite de l'estimation domaniale
<u>POINTE DU BRICK</u>		
Maupertus sur Mer	-	-
Fermanville	-	-
Bretteville en Saire	-	-
	<hr/> 545 ha	<hr/> Dans la limite de l'estimation domaniale
<u>ZONE DE LANDES ET FALAISES</u>		
<u>FALAISES ROCHEUSES</u>		
NORD COTENTIN	Urville-Nacqueville	-
	Greville Hague	-
	Eculleville	-
	<hr/> 263 ha	<hr/> Dans la limite de l'estimation domaniale

<u>COMMUNES</u>	<u>SURFACE DE LA ZONE GLOBALE D'INTERVEN- TION DU C.E.L.R.L.</u>	<u>COUT</u>
POINTE DE JARDEHEU ANSE SAINT-MARTIN	Digulleville Omonville La Rogue Omonville La Petite <hr/> 168 ha	- - - <hr/> Dans la limite de l'estimation doma- niale
POINTE DE LA HAGUE	St. Germain des Vaux Auderville <hr/> 731 ha	- - <hr/> Dans la limite de l'estimation doma- niale
NEZ DE JOBOURG	Jobourg Herqueville <hr/> 686 ha	- - <hr/> Dans la limite de l'estimation doma- niale
DUNES DE VAUVILLE	Vauville Beaumont Hague <hr/> 811 ha	- - <hr/> Dans la limite de l'estimation doma- niale
<u>ZONE DUNAIRE ET DE HAVRES</u>		
LES VERTES FOSSES	Surtainville <hr/> 81 ha	Dans la limite de l'estimation doma- niale
DUNES D'HATAINVILLE	Les Moitiers d'Allonne <hr/> 800 ha	Dans la limite de l'estimation doma- niale
DUNES DE LINDBERGH	Saint-Lô d'Ourville Portbail <hr/> 242 ⁺ ha	- - <hr/> Dans la limite de l'estimation doma- niale

<u>COMMUNES</u>	<u>SURFACE DE LA ZONE GLOBALE D'INTERVEN- TION DU C.E.L.R.L.</u>	<u>COUT</u>
HAVRE DE SURVILLE Saint-Remy des Landes Glatigny Surville	- - - <hr/> 345 ha	- - - <hr/> Dans la limite de l'estimation doma- niale
POINTE D'AGON Agon-Coutainville	450 ha	Dans la limite de l'estimation doma- niale
HAVRE DE LA VANLEE Lingreville Bricqueville sur Mer	- - <hr/> 100 ha	- - <hr/> Dans la limite de l'estimation doma- niale
HAVRE DE LESSAY Saint-Germain s/Ay	310 ha	Dans la limite de l'estimation doma- niale
DUNES DE DRAGET Dragey Saint-Jean Le Thomas Genets	- - - <hr/> 250 ha	- - - <hr/> Dans la limite de l'estimation doma- niale
BAIE DU MONT SAINT-MICHEL Pontorson	146 ha	Dans la limite de l'estimation doma- niale

932

CR

= 6571 ha